



Rappel des règles applicables à la RT 2012 :

La réglementation thermique RT 2012 est applicable à tous les permis de construire et demande d'extension à usage d'habitation quelle qu'en soit la surface depuis le 1^{er} janvier 2013.

Il convient de rappeler que, pour le moment, les **déclarations préalables** sont exonérées d'attestation (aussi bien pour le dépôt du permis de construire que pour l'attestation de fin de chantier).

Pour les **permis de construire** (PC), l'attestation de prise en compte de la RT 2012 est obligatoire et fait partie des pièces à joindre au dépôt du PC.

- Pour les constructions neuves : étude thermique à joindre au dépôt du PC et attestation de prise en compte à l'achèvement des travaux ;
- Pour les PC d'extension de moins de 150m² et 30 % existant : étude thermique « adaptée » au dépôt du PC et attestation « adaptée » à l'achèvement des travaux ;
- Enfin pour les PC d'extension de plus de 150m² ou 30 % d'existant : même procédure que pour les PC de construction neuve soit : étude thermique à joindre au dépôt du PC et attestation de prise en compte à l'achèvement des travaux.

Appel à projet : bâtiment passif ou à énergie positive :

Un appel à projet est lancé par la Collectivité Territoriale de Corse (via la Direction Déléguée à l'Énergie) et l'ADEME : « *Bâtiments passifs précurseurs, à faible impact environnemental* » (niveau RT 2012 -20% ou BEPOS).

Cet appel à projet concerne donc aussi les particuliers et permet d'obtenir un soutien financier venant compenser en partie le surcoût de l'opération pour aller plus loin que la RT 2012.



La date de remise des candidatures est fixée 28 juin 2013 à 17h.

Informations et documents à télécharger sur : www.corse.fr ou www.ademe.fr : rubrique "Appels à propositions" ou encore sur la plateforme dédiée <https://appelsaprojets.ademe.fr>

Contacts :

François-Noël Rossi : 04.95.50.91.12 - francois.rossi@adec.corse.fr
Collectivité Territoriale de Corse, Direction Déléguée à l'Énergie.

ou

Virginie Bollini : 04.95.10.57.60 - Virginie.bollini@ademe.fr ADEME Corse

